

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION



**À partir du 1^{er} octobre 2025, la présentation
d'un badge sera indispensable pour accéder aux
déchetteries de Saint-Louis Agglomération**



**Un doute ? Une question ?
Contactez-nous au :**

03 89 70 22 60

E-mail : dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr

Le guide
complet
pour
obtenir son
badge est à
consulter ici



Comment obtenir un badge d'accès aux déchetteries ?

-> ✓ **Vous avez une adresse e-mail :**

1. Rendez-vous sur le portail usager : <https://agglo-saint-louis.ecocito.com>
2. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne
3. Une fois votre inscription validée, vous pourrez générer immédiatement un e-badge (QR code) utilisable sur téléphone ou sur papier imprimé

-> X **Vous n'avez pas d'adresse e-mail :**

1. Remplissez un formulaire papier (disponible en déchetterie, en mairie et sur www.agglo-saint-louis.fr), joignez les justificatifs demandés
2. Retournez-le en main propre ou par courrier à la Direction des déchets ménagers : Pont du Palmrain - Bâtiment Sud - RD 105 68128 Village-Neuf

e-badge et carte : quelles différences ?

e-badge (QR code)



- Disponible immédiatement après la validation de l'inscription
- Utilisable sur téléphone ou imprimé sur papier
- Utilisable par tous les membres du foyer sans risque de perte
- Modifiable gratuitement en cas de vol

Carte



- Remise par courrier sous 1 mois
- Une seule carte par foyer
- En cas de perte : 20 €* facturés pour le remplacement (ou la non restitution en cas de départ)

*Le tarif peut être amené à évoluer

Vous avez déjà une carte (pour les déchetteries de Leymen et Michelbach-le-Haut) ?

Elle reste valide et sera compatible avec toutes les bornes des déchetteries du territoire.

Toutefois, en vous inscrivant sur le nouveau portail usager, **vous pourrez générer un e-badge** et bénéficier de ses avantages (partage au sein du foyer, aucun risque de perte, suivi du nombre de passages restants par exemple).